

portant validation du devis de Monsieur Tony FANTON pour la venue d'un carrousel lors de l'ouverture de Bernay Scintille 2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de Monsieur Tony FANTON pour la venue d'un carrousel lors de l'ouverture de Bernay Scintille 2024.

Considérant que la proposition de la Monsieur Tony FANTON est la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de Monsieur Tony FANTON pour la prestation de la venue d'un carrousel à la hauteur d'un montant de 4 875 € HT.

A Bernay, le 1er mars 2024

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 04/03/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

